

PRISE EN CHARGE EN AMBULATOIRE DU COVID-19

RECOMMANDATIONS AUX PROFESSIONNELS DE SANTE EN CHARGE DES PRELEVEMENTS DE DEPISTAGE PAR RT-PCR

Les précautions d'hygiène recommandées pour la prise en charge d'un patient reposent sur le strict respect des précautions standards complétées par des précautions complémentaires de type « air » et « contact ».

1 Mode de Transmission

- Transmission interhumaine à SARS-CoV-2 se fait par :
 - La projection de gouttelettes
 - Un contact direct
 - L'intermédiaire de surfaces souillées
 - Aérosol possible lors de soins exposants
- Le virus persiste jusqu'à 3 heures sur des surfaces inertes sèches et jusqu'à 6 jours en milieu aqueux.
- Sensibilités aux désinfectants usuels virucides : hypochlorite de sodium à 0.5%, acide peracétique/péroxyde d'hydrogène, éthanol ou isopropanol à 70%, glutaraldéhyde norme EN 14476. A utiliser suivant les recommandations du fabricant (concentration et temps de contact)

2 Prélèvement à réaliser chez un patient possible ou confirmé Covid-19

Le prélèvement que vous allez réaliser s'inscrit dans le cadre d'une prescription médicale.

- Patient
 - Demander au patient de revêtir un masque chirurgical et l'informer de la nécessité des mesures de protection devant être prises (fiche patient)
- Tenue recommandée
 - Port d'un masque de protection type (APR) FFP2 en vérifiant l'étanchéité au visage (réalisation d'un fit check) pour tout personnel de santé habilité aux prélèvements avant d'entrer dans la chambre;

- Sur-blouse à usage unique à manches longues ;
 - Port systématique de lunettes de protection ;
 - Port d'une protection complète de la chevelure (charlotte, calot couvrant...) ;
 - Port de gants à usage unique.
- Réalisation du prélèvement
- Le prélèvement est réalisé par des personnels qualifiés, habilités et équipés ;
 - Prélèvement de type naso-pharyngé des voies respiratoires hautes par écouvillon de type Virocult, UTM ou Eswab ;
 - La traçabilité du prélèvement doit être effectuée sur place (identification du patient et du prélèvement).
 - Les règles d'identification du patient, du professionnel de santé préleveur et de chaque échantillon, prévues à l'article D. 6211-2 du code de la santé publique, doivent être respectées.
- Maîtrise de l'élimination des déchets
- En cas de prélèvement réalisé au domicile du patient, les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être retirés avant la sortie du domicile et éliminés en double emballage fermé, sauf pour les lunettes qui seront retirées après la sortie du domicile. Les lunettes devront être nettoyées au moyen de lingettes désinfectantes virucides ou à l'eau de Javel 0,5%.
 - Réalisation avec une rigueur absolue des gestes d'hygiène des mains par friction hydro-alcoolique ou lavage des mains.

3 Conditionnement et conservation du prélèvement avant acheminement

- Conformément aux recommandations de la Société française de microbiologie du 6 avril 2020 :
- Il est indispensable de rappeler au service expéditeur la nécessité de bien fermer et protéger dans du papier absorbant les contenants à vis. Le risque de dissémination est associé à l'ouverture accidentelle d'un tube mal fermé. Un poudrier déversé dans son sachet sera éliminé et ne sera pas traité par le personnel technique.
- Conditionnement recommandé : Le triple emballage est recommandé avec un emballage rigide (catégorie B (Norme UN 3373) / triple emballage notice d'instruction P650)
- Conditionnements acceptables :
 - un double emballage souple avec du papier absorbant, en particulier pour les prélèvements en pot à vis.
 - En stade 3 de l'épidémie, un emballage simple (type prélèvement pour diagnostique de la grippe) peut être accepté pour ne pas freiner la prise en charge des patients.
- En cas de fuite de l'échantillon dans le sachet, l'analyse du prélèvement ne doit pas être réalisée.

4 Conduite à tenir, en cas d'exposition accidentelle

- En cas d'exposition accidentelle, vous devez respecter les recommandations aux professionnels de santé en contact avec des patients confirmés.

5 Références

- Fiche de la Société française de microbiologie relative à la gestion des prélèvements biologiques d'un patient suspect ou confirmé de Covid-19, version 6 avril 2020
- Fiche de la Société française d'hygiène hospitalière relative aux mesures d'hygiène pour la prise en charge d'un patient considéré comme cas suspect, possible ou confirmé d'infection à 2019-nCoV du 28 janvier 2020